Ville de Gouesnou

Inscriptions Accueil de loisirs des mercredis

Inscriptions sur le portail familles :

A partir du mercredi 26 juillet

Documents à fournir :

1. Quotient Familial : attestation CAF ou MSA à fournir en septembre **pour les Gouesnousiens**
2. Accueil de Loisirs pour les mercredis et les vacances: **Fournir un certificat médical** dûment rempli et signé par le médecin traitant, attestant que :
   - L'enfant est à jour de ses vaccinations ;
   - L'enfant est apte à la pratique des activités physiques.

(Pour toute inscription à l'accueil de loisirs, ce document est obligatoire : Art.13 / Modalités d'inscription, règlement intérieur de l'accueil de loisirs : Accueil de loisirs / ALSH (3-12 ans) (gouesnou.bzh)

Tarification

Modification des tranches de QF et évolution des tarifs à compter du 4 septembre 2023
Cf. site de la Ville : Accueil de loisirs / ALSH (3-12 ans) (gouesnou.bzh). Document disponible sur le site début septembre

Horaires :

7h15 – 19h

Contacts :

Accueil de loisirs : 02.98.37.37.92